ROYAUME DU MAROC
Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Avis d'Appel d'Offres Ouvert National simplifié sur Offres de prix
N° 16/2025/AMEE

RESERVE AUX TRES PETITES, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES INSTALLEES AUX MAROC Y COMPRIS LES JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES, AUX COOPERATIVES, AUX UNIONS DE COOPERATIVES ET AUTO-ENTREPRENEURS

Le 20 mai 2025 à partir de 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique (AMEE), sis à Espace les Patios, 1er étage angle avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national simplifié sur offres des prix N° 16/2025/AMEE pour la réalisation d'un marché concernant la **« Fourniture, l'installation et la mise en service d'un banc didactique de formation composé d'une chambre froide négative et d'un climatiseur multisplit avec système de récupération des fluides frigorigène ».**

Lieu d'exécution **: Représentation de l'AMEE à Marrakech Rue EL Machaar El Haram Issil Marrakech**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : **www.marchespublics.gov.ma**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de **: Cinq cent soixante-dix mille Dirhams Toutes Taxes Comprises (570 000.00 DH TTC).**
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **: Huit mille dirhams (8 000.00 DH) : cette caution devra être constituée au niveau du Portail Marocain des Marchés publics.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 02-22-431 chaabane 1444 du (08 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**

Dépôt des prospectus :

Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres peuvent :

1- Soit être déposés au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis dans les bureaux de l'AMEE à Rabat ou ;
2- Soit être remis au Président de la commission d'ouverture des plis séance tenante ; conformément aux stipulations de l'article 37 du décret n° 02-22-du 08 mars 2023 relatif aux marchés publics.
3- Soit être déposés par voie électronique conformément aux dispositions de l'article 135 du même décret.

Le dépôt des prospectus est effectué dans les conditions prévues à l'article 37 du décret précité.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 10-11-12-13 du règlement de consultation.